

Service de la  
recherche sociologique

Walo HUTMACHER

LE CHANGEMENT DE L'ECOLE ET LA  
DEMOCRATISATION DES ETUDES :  
BREF BILAN DES REFORMES

Document de travail de la  
Commission "Egalisation des chances"

Genève, novembre 1977

SRS.77.16

## Auant - propos

---

Depuis les années cinquante, notamment, le constat répété de la persistance de l'inégale réussite scolaire entre élèves issus de classes sociales différentes n'a cessé d'animer le débat autour de l'école. En schématisant fortement, on peut dire que ce débat s'alimente principalement à deux courants idéologiques. D'un côté, la revendication de justice et d'équité sociale critique plus ou moins radicalement une "école élitaine et méritocratique". D'un autre côté, on nourrit l'espoir qu'une meilleure formation scolaire de tous rendrait disponibles des "réserves de talents" supplémentaires dans une société où le développement de la science et le changement technologique étaient de plus en plus perçus comme des facteurs cruciaux de progrès économique et social. Plaident en faveur de la démocratisation des études, d'un côté les idées de justice sociale, d'épanouissement de la personne et de préparation à une meilleure participation à la vie économique aussi bien que politique et culturelle, et de l'autre les calculs rationnels s'exprimant en termes d'investissement dans les hommes et de "capital humain".

De fait, les vingt dernières années ont été fécondes en réformes et changements du système d'enseignement dans les justifications desquelles la démocratisation des études était rarement absente. Le présent document donne un aperçu de ces changements pour le canton de Genève. On est frappé a posteriori de la variété et de l'ampleur des mesures : allocations d'études, améliorations des conditions de passage à travers le système d'enseignement, différenciation des cursus scolaires et ouverture au monde moderne, meilleure prise en compte des besoins des élèves et des familles, mesures d'appui et de soutien aux élèves en difficulté sont quelques-unes des rubriques sous lesquelles de nombreuses réformes concrètes ont pris forme.

Ce document fait partie d'une série de "papiers de travail" écrits dans le cadre de la commission "Egalisation des chances". Il s'intégrera, dans sa version définitive, à un document de synthèse visant à dresser le bilan des efforts de démocratisation des études et à dessiner les lignes directrices des réformes et des recherches à conduire au cours des prochaines années. Sa diffusion isolée doit permettre une circulation plus rapide de l'information et des discussions dans divers cadres.

Le survol rapide présenté ici se concentre sur les changements délibérés apportés aux structures et au fonctionnement des écoles et qui, d'une manière plus ou moins explicite, avaient dans l'esprit de leurs auteurs un rapport avec la démocratisation des études. L'inventaire est donc incomplet en ce qu'il tient insuffisamment compte des changements qui se sont produits indépendamment d'une volonté délibérée (p.ex. féminisation progressive et rajeunissement du corps enseignant). D'un autre côté, le document ne rend pas compte non plus des nombreuses tentatives individuelles de changement qui, sans toucher les structures globales du système d'enseignement, ont cherché à modifier au sein des écoles et des classes les rapports entre enseignants et enseignés, à rénover les contenus et les méthodes, etc.

Dans sa présente version, ce document a bénéficié des critiques et suggestions des membres de la commission "Egalisation des chances", mais il n'engage bien entendu que son auteur.

Walo Hutmacher

La commission "Egalisation des chances" est composée de Raymond HUTIN et Jacques FONTAINE, du service de la recherche pédagogique; Daniel BAIN et Gilbert METRAUX du centre de recherches psycho-pédagogiques du cycle d'orientation; Walo HUTMACHER et Philippe PERRENOUD, du service de la recherche sociologique; Michel DOKIC (SRP) a pris part à certains travaux de la commission.

L'histoire de l'école genevoise au cours des quinze dernières années est marquée par un nombre considérable d'innovations et de changements qui ont touché tant les structures que les méthodes d'enseignement, les programmes et l'organisation de la vie scolaire. En guise de préparation aux travaux de la commission de la recherche, les directions de l'enseignement primaire, du CO, de l'enseignement secondaire et des Etudes pédagogiques primaires et secondaires en ont dressé un inventaire en retenant les mesures (déjà réalisées, en cours de réalisation ou projetées) qui, dans l'esprit de leurs auteurs, se trouvent en rapport avec la démocratisation des études. Ces inventaires sont reproduits en annexe 1 du présent document.

Avant de procéder à un rapide survol de ces changements il importe cependant de rappeler les caractéristiques essentielles du contexte économique, démographique et politique dans lequel se situe cette phase du développement du système d'enseignement genevois:

- 1) la croissance rapide de l'économie genevoise, en général, et particulièrement du secteur tertiaire (services, assurances, banques, administrations publique et privée, etc.) a entraîné la création d'un grand nombre d'emplois; une partie seulement de cette demande supplémentaire de main-d'oeuvre a pu être satisfaite par la population déjà établie dans le canton.
- 2) Les dimensions et les structures démographiques du canton se trouvent profondément modifiées par un important afflux d'immigrants: entre 1957 et 1975, la population a augmenté de 100 000 personnes; les résidents étrangers, à eux seuls, ont augmenté de 63 000 personnes durant cette période, leur part dans la population totale passant de 20 à 33%.
- 3) Cette "explosion démographique" entraîne entre autres une restructuration en profondeur du tissu urbain: des quartiers résidentiels nouveaux s'édi-

fient à la périphérie de la ville de Genève, dont le peuplement draine l'essentiel de l'augmentation de la population; les quartiers de la ville se transforment (reconstruction partielle de la Jonction, remodelage progressif des Paquis et des Eaux-Vives, désaffectation prononcée de la Cité, etc.); l'urbanisme de ces années entraîne un certain mélange des classes sociales dans les nouvelles zones d'habitation.

- 4) Le nombre des naissances a doublé en l'espace de dix ans (1955-1964) et malgré une baisse progressive, il se maintient à un niveau largement supérieur à celui enregistré au cours de la première moitié du siècle. Il s'ensuit une augmentation massive du nombre d'élèves, d'abord dans l'enseignement infantin et primaire, puis au CO et dans les écoles post-obligatoires. Ce changement radical de dimensions du système d'enseignement est une des composantes majeures de l'évolution récente: là où l'enseignement primaire et infantin comptait 18 000 élèves en 1960, il en compte 33 000 en 1975; là où les classes des degrés 7 - 9 comptaient 6 000 élèves, le CO en compte aujourd'hui 11 000, etc.
- 5) Mais l'effet de la vague démographique n'est pas seulement numérique. Ainsi vu le nombre de locaux scolaires à édifier, la politique de l'éducation a fait l'objet d'un débat quasi permanent au sein des instances politiques communales et cantonales; ces débats n'ont pas manqué de sensibiliser les différents groupements politiques aussi bien que l'opinion publique au problème de la rénovation de l'école. Du côté du personnel enseignant, l'école primaire et le CO notamment ont dû longtemps fonctionner avec une proportion importante de suppléants jusqu'au moment où le recrutement et la formation de jeunes enseignants suffit à nouveau à couvrir les besoins. Cet effort massif de formation a produit un rajeunissement notable du personnel enseignant pratiquement à tous les niveaux et dans tous les secteurs du système.

- 6) Sous l'effet de l'élévation du niveau de vie et de la "tertiarisation" progressive de l'économie genevoise avant tout, la demande de formation s'est considérablement accrue. Là où, en 1960 encore, on estimait à un tiers les jeunes d'une génération qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, entraient directement sur le marché du travail sans formation préalable, on n'en compte plus que 4% en 1976 (1).

Le plus gros de la demande supplémentaire d'enseignement s'est porté sur les études de type gymnasial. En 1960, on comptait 1 850 collégiens et collégiennes et 3 850 apprentis en emploi; en 1975, les collégiens sont au nombre de 3 830 et les apprentis en emploi de 5 150. Pendant que les collégiens doublaient en nombre, les apprentis ont augmenté de 34% seulement. La proportion de jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, s'orientent vers des études gymnasiales a donc augmenté sans que pour autant celle des jeunes qui entrent dans une formation professionnelle diminue; un nombre croissant de jeunes qui autrefois n'auraient entrepris aucune formation entrent donc maintenant dans un apprentissage en emploi. D'où sans doute une préoccupation croissante au sujet de la préparation proprement scolaire de ces apprentis.

Dans une conjoncture financière relativement favorable il a donc été possible au cours des quinze dernières années d'allier les changements quantitatifs aux innovations plus qualitatives. C'est de ces dernières qu'on traitera plus particulièrement maintenant dans un rapide

#### SURVOL ...

Dans tous les pays du monde, le changement est devenu une composante permanente de la vie scolaire au point que sa genèse, sa gestion et ses effets font dorénavant l'objet d'une littérature spécifique. On y propose couramment des catégories de classification des innovations selon qu'elles modifient les structures, les méthodes d'enseignement, les programmes ou les procédures

---

(1) J. Amos, W. Hutmacher : "De l'école à la vie active", fascicule 2 : "Les volées issues de la scolarité obligatoire genevoise", SRS-OOFP. août 1977.

d'évaluation des élèves. Pour les besoins de la problématique de ce document, ces distinctions ne paraissent cependant pas suffisamment spécifiques. On en a donc retenu d'autres qui permettent de grouper les innovations en fonction de la manière dont elles s'articulent sur le but de démocratisation des études.

1. Les mesures financières.

Après avoir introduit la gratuité des études dans le cycle moyen de type pré-gymnasial dès 1957, c'est dix ans plus tard que le Grand Conseil a voté l'introduction d'un titre IV de la loi sur l'instruction publique (appelée aussi loi sur la démocratisation des études) qui instaurait la gratuité des études au niveau secondaire supérieur et universitaire ainsi que le droit automatique à des allocations d'études sous certaines conditions de nationalité, de revenu et de réussite scolaire.

Comme dans d'autres pays, qui au cours des années 60 ont fortement développé le système des bourses d'études, les effets de la loi genevoise furent dans l'ensemble décevants; une petite fraction seulement des élèves des écoles secondaires à plein temps sont au bénéfice des allocations d'études (1). Malgré la générosité de l'inspiration du législateur et un vote unanime du Grand Conseil, les conditions d'application de la loi sont restées en permanence l'enjeu de débats au sein de la commission des allocations spéciales, entre cette commission et les tribunaux et au sein d'une commission mixte chargée de la révision de la loi dès 1970. Une nouvelle modification du titre IV se trouve en discussion au Grand Conseil depuis mai 1977.

Il apparaît aujourd'hui plus clairement que jamais que les conditions financières de l'accès aux études ne sont pas le facteur principal d'inégalité sociale dans un système scolaire où, comme à Genève, l'orientation scolaire est de plus en plus la résultante de la seule réussite scolaire antérieure. Le système des allocations d'études atténue certes l'effet de

---

(1) Voir rapport de gestion du Conseil d'Etat 1976.

dissuasion imputable au coût intrinsèque des études longues ou au manque à gagner qu'elles entraînent. Mais les allocations d'études ne peuvent intervenir que pour les élèves qui - scolairement - remplissent les conditions d'accès aux études donnant droit à des allocations. Elles peuvent donc éviter que parmi ces élèves-là, il s'en trouve qui, pour des raisons strictement financières, ne peuvent entreprendre des études longues. Mais on connaît mal le seuil à partir duquel un apport financier inciterait réellement un plus grand nombre de familles ouvrières genevoises à encourager leurs enfants dans la poursuite des écoles secondaires ou professionnelles à plein temps. Des considérations autres que financières entrent par ailleurs dans le choix des élèves à la fin de la scolarité obligatoire (distance à la culture scolaire, aspirations, projets et espérances, motivation au travail scolaire, etc.).

## 2. Conditions de passage à travers le système scolaire.

Le groupe le plus fourni de changements provoqués délibérément au sein du système d'enseignement genevois réunit l'ensemble des mesures qui tendent à améliorer les conditions dans lesquelles s'opèrent les passages à travers le système, notamment à ses articulations principales. Prenons-les dans l'ordre chronologique de la carrière scolaire:

- le développement quantitatif des classes de scolarité pré-obligatoire: près de 90% des enfants de 4 ans fréquentent actuellement une école publique (80%) ou privée (10%); en 1964, cette fraction ne s'élevait encore qu'à 40%;
- ce développement quantitatif s'accompagne de la modernisation des méthodes pédagogiques appliquées dans les classes enfantines et inspirées des pratiques du jardin d'enfants, insistant notamment sur les aspects expressifs et sensori-moteurs de l'activité pré-scolaire et qui devraient améliorer les conditions dans lesquelles les enfants passent du non-scolaire au scolaire;

- jusqu'à maintenant, à l'issue de première primaire, les élèves étaient soumis à un examen de lecture sur la base duquel ils passaient ou ne passaient pas en 2 P; avec l'expérience "fluidité" on tend d'une part vers l'abolition de cet examen de passage et on tente en même temps d'aider les élèves faibles à surmonter leurs difficultés par des activités de soutien spécifiques;
- le passage automatique entre troisième et quatrième et entre cinquième et sixième primaires actuellement étudié par la DEP devrait lui aussi être accompagné de mesures de soutien individualisé et réduire encore la proportion des élèves qui, en fin de sixième primaire, se trouvent retardés;
- la réorganisation des rapports entre l'enseignement primaire et le service médico-pédagogique tend à favoriser le maintien du plus grand nombre d'élèves dans les classes normales, notamment par l'instauration avant le transfert dans une classe spécialisée d'une phase d'appui par les spécialistes du SMP auprès des enseignants dont certains élèves rencontrent des difficultés;
- avec l'introduction du Cycle d'Orientation (1962) les modalités de passage du primaire au secondaire ont été complètement révisées; se fondant essentiellement sur les notes obtenues en 6 P, elles assurent l'orientation vers les différentes sections du Cycle en fonction des résultats scolaires antérieurs et rendent donc cette orientation moins dépendante de la capacité et de la volonté des familles d'entreprendre des démarches en vue de l'inscription de leurs enfants dans un cursus déterminé;
- l'introduction d'un tronc commun à l'entrée du Cycle d'Orientation (période d'observation de six mois) devrait encore améliorer les conditions dans lesquelles s'opère l'orientation au niveau du Cycle en facilitant l'adaptation des élèves à leur nouvelle école;

- l'instauration de classes de rattrapage et d'appui au niveau du Cycle-même augmente la perméabilité entre les sections ;
- les classes préparatoires instaurées à l'entrée de l'ETS et de l'ESC sont censées jouer un rôle de passerelle facilitant l'accès à ces écoles pour des élèves qui ne remplissent pas toutes les conditions d'entrée au dixième degré ;
- il faut ajouter à ces innovations la mise en place d'un ensemble de structures de coordination et de liaison qui tendent à harmoniser les programmes, les méthodes et les normes de promotion aux points d'articulation du système d'enseignement.

Les effets de ces réformes ne sont pas négligeables comme le montre le bilan statistique. Mais il serait illusoire de croire qu'il est possible d'accroître considérablement l'égalité globale des chances en agissant uniquement sur l'inégalité devant l'orientation scolaire, qui est relativement marginale, à Genève au moins, lors de l'entrée au CO et même lors du passage du neuvième au dixième degré.

### 3. Différenciation des cursus.

En offrant une variété plus grande de filières, l'école présente aux élèves une palette plus large de possibilités:

- la création de sections ou d'écoles nouvelles répond au premier chef à cette préoccupation: section moderne au CO, section artistique au collège, école de culture générale ;

- la réforme II du CO, avec la mise à l'expérience dans trois collèges de cours à niveaux et à options, entend diversifier l'organisation de l'école pour mieux l'adapter à la diversité des capacités, des goûts et des aspirations des élèves; au niveau du gymnase, le collège Rousseau expérimente une formule analogue pour la préparation de la maturité; les structures de l'Ecole de culture générale sont d'emblée conçues sur ce modèle. On espère ainsi offrir une plus grande flexibilité et ouvrir des choix pour les élèves et pour les familles, dans l'espoir d'un investissement plus soutenu dans l'activité scolaire;
- l'augmentation de la part qui, dans l'enseignement secondaire notamment, revient aux cours facultatifs et la variété de ces cours contribuent également à la différenciation des cursus des élèves.

#### 4. Ouverture au monde actuel

Sous ce thème, on peut regrouper un ensemble de mesures, qui, au niveau des méthodes et des contenus, réduisent la distance entre la pratique et la culture scolaire d'une part et d'autre part les connaissances qui ont cours et sont valorisées à l'extérieur; ces mesures contribuent secondairement à réduire l'importance des disciplines scolaires traditionnelles:

- rénovation des moyens d'enseignement du primaire
- introduction de moyens audio-visuels, TV en circuit fermé, laboratoires de langues, et d'ordinateurs
- introduction aux techniques de communication (imprimerie, création vidéo, film, etc...)
- information générale, critique de l'information, connaissance du monde, information professionnelle
- mise à jour des programmes d'enseignement de la plupart des disciplines enseignées au niveau primaire (CIRCE) et secondaire
- introduction de nouvelles disciplines (éducation routière, économie, informatique, gestion d'entreprise, sciences de la santé, éducation sexuelle, éducation

physique dans les secteurs professionnels, etc)

- augmentation du nombre de cours facultatifs
- introduction de la section moderne au CO et reconnaissance de la maturité moderne au niveau fédéral; création d'une section artistique au Collège

5. Prise en compte des besoins des élèves et des familles

Par diverses mesures, l'école genevoise (dans certaines fractions plus que dans d'autres) a cherché à développer sa capacité de contact avec les familles et les élèves:

- information aux parents et aux élèves (CO-Parents, séances d'information, Ecole de parents, information aux parents); ces actions ont été rendues d'autant plus nécessaires que le système scolaire change rapidement dans ses composantes essentielles
- appuis et encouragements au développement d'associations des parents, qui, au plan de l'école d'abord, à travers une fédération ensuite, contribuent à formuler les besoins des familles (à quand les associations d'élèves?)
- la création de postes de conseillers d'orientation et de conseillers sociaux, qui accroît la capacité de prise en charge individualisée et de communication avec les familles et les élèves.

6. Appui et soutien.

Plusieurs des innovations déjà énumérées se combinent avec des mesures de soutien et d'appui à travers lesquelles on cherche à aider les élèves qui rencontrent des difficultés particulières en leur offrant un supplément d'enseignement, en reprenant avec eux les problèmes sur lesquels ils ont buté, voire en leur donnant un statut particulier. De telles mesures se sont en permanence développées et renouvelées au cours des récentes années :

- dans l'enseignement primaire, à la rénovation des activités surveillées après les heures de classe; s'est ajoutée l'introduction de classes de soutien
  - la création du CO est indissociable de tout un ensemble de dispositifs d'appui, de rattrapage, de dépannage et d'études surveillées; viennent s'ajouter les cours d'été, voire même l'Ecole de parents
  - des mesures de soutien de type individuel ou collectif ont également été créées dans l'enseignement post-obligatoire: cours d'appui (CG, ESC, CEPIA), dépannage (CG), rattrapage en cas de transfert (CG, ECG, ESC), leçons privées subventionnées (CG), etc.
  - sous l'égide de l'OOFP, les cours et répétitoires de l'AJETA se sont étendus à l'ensemble de l'école
  - sous des formes diversifiées, les divers ordres d'enseignement offrent un statut spécial aux élèves non-francophones: cours d'initiation et de consolidation du français à l'école primaire, classes d'accueil au CO, au CG et au CEPIA, facilités pour le choix des branches linguistiques au CG et aux CPC
  - le travail de soutien, voire de thérapie psychopédagogique, réalisé par les collaborateurs du service médico-pédagogique et par les conseillers d'orientation du CO n'a cessé de se développer quantitativement et de s'approfondir qualitativement au cours des récentes années.
7. Sensibilisation du corps enseignant aux rapports entre école et société.

Les études pédagogiques primaires et secondaires ont eu au cours des récentes années à résoudre une série de problèmes nouveaux, dus autant au développement démographique qu'aux changements de curricula et aux attentes nouvelles. Les changements de l'école ne pouvaient en effet manquer de se répercuter sur la formation des maîtres dans laquelle se sont ajoutées une série de disciplines qui viennent compléter la formation spécifiquement didactique: anthropologie,

sociologie, psycho-sociologie, psychologie de l'adolescent, etc. Les sessions de recyclage et de perfectionnement du personnel enseignant mobilisent par ailleurs des ressources croissantes pour la mise à jour et la coordination des contenus et des méthodes d'enseignement de différentes disciplines (mathématique, français, etc.) mais aussi pour une sensibilisation plus systématique aux processus d'apprentissage chez les élèves.

Ces mesures de rénovation de la formation des maîtres ne sont pas sans rapport avec une sensibilité grandissante des enseignants et de leurs associations au problème de la démocratisation des études et des rapports entre l'école et la société telle qu'elle s'est manifestée par exemple au cours des récents congrès des enseignants (Société pédagogique romande, 1974; SSPES, Montreux, 1975).

#### ... REFLEXIONS

Cette panoplie impressionnante de mesures toutes plus ou moins explicitement portées par l'idée de démocratisation des études n'a pas - on l'a vu plus haut - contribué à réduire sensiblement les différences de réussite et d'orientation scolaires entre enfants issus de classes sociales différentes. Elles ont sans nul doute contribué à l'élévation du niveau général de formation toutes classes sociales réunies (démocratisation au sens large), mais n'ont pas diminué sensiblement les distances entre élèves de classes sociales différentes (démocratisation au sens étroit).

Si dans une première phase de ses travaux la commission de la recherche a entrepris d'analyser les changements récents de l'école genevoise sous l'angle de leur contribution à l'égalisation des chances, ce n'est certes pas parce que cette égalisation serait la seule préoccupation du système d'enseignement, mais plutôt - outre le désir de justice - parce que les facteurs socio-culturels apparaissent de plus en plus clairement comme un noyau résiduel de difficultés scolaires restées réfractaires à la plupart des améliorations mises en oeuvre.

De ce constat d'échec relatif il faut cependant éviter de faire un constat de culpabilité. L'analyse rétrospective des efforts en faveur de la démocratisation des études permet quelques utiles conclusions pour la suite des travaux:

- Il faut se donner une définition plus précise de la démocratisation des études ; cette idée reste généralement ambiguë et vague et ne guide pas l'action : on l'a vu plus haut, conçues par beaucoup pour favoriser l'égalité scolaire entre enfants de conditions sociales ou de sexe différents, les mesures prises dans un but de démocratisation ont surtout produit (ou accompagné ?) une élévation générale du niveau de formation.
- Mais de son côté, la notion d'égalité des chances relève avant tout d'une conception statistique de la réussite scolaire: chercher à réaliser l'égalité sans modifier en profondeur la structure des qualifications et les valeurs qui ont cours sur le marché de l'emploi, conduit à une impasse pédagogique et politique: il faudrait augmenter les chances des uns et diminuer celles des autres. Il faut donc redéfinir l'objectif en alliant l'élévation et l'égalisation des niveaux de formation.
- Les explications causales des différences de réussite scolaire sont encore trop unilatéralement marquées par la réduction aux facteurs biologiques ou peut-être psychologiques. Sans nier qu'une partie des différences observables entre les élèves s'explique en termes de potentiel biologique, il est cependant indispensable de revenir à la règle de méthode qui veut que les phénomènes sociaux ont des causes sociales. Pour conduire des actions efficaces et coordonnées, il faut redéfinir un modèle causal réaliste.
- Le survol des mesures de démocratisation révèle une différenciation structurelle croissante du système d'enseignement alliée au maintien quasi intégral de la cellule élémentaire où s'établit le rapport pédagogique: la classe. Or l'inégalité de réussite scolaire apparaît essentiellement comme une inégalité devant le processus d'enseignement à

l'intérieur de la classe, devant le programme, les méthodes, les modes d'évaluation, etc. Après une phase de différenciation des cadres dans lesquels s'opère le travail pédagogique, il faut maintenant envisager une phase de différenciation de ce travail lui-même.

En d'autres termes, si tant d'efforts entrepris pour favoriser l'égalité des chances de réussite et d'orientation scolaires débouchent sur un constat d'échec relatif, c'est qu'il faut penser à redéfinir l'objectif en termes plus opérationnels, réanalyser les causes et redéfinir les leviers de changement. De nombreux aspects de cette problématique restent cependant obscurs et s'il faut d'une part définir des lignes d'action, il faut aussi leur associer un effort de recherche. La suite de ce document sera consacrée aux développements de ces premières conclusions.